

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 21 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOU, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU, Laurence MEUNIER, Jean-Marc CHAPPAZ, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Michel LAGIER, Hugues JEANTET, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER, Renée TORRES

Absents excusés : Fabienne TOURAINE, Elodie RELING, Emeric MOREL, Robert NICOLETTI, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Jacques MEILHON, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs : 6 Fabienne TOURAINE à Jean-Claude CORBIN
Elodie RELING à Fanny LEBAYLE
Emeric MOREL à Monia FAYOLLE
Robert NICOLETTI à Michel LAGIER
Christel DECATOIRE à Olivier BAREILLE
Jacques MEILHON à Eliane BERTIN

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation : 23 janvier 2024

Date d'affichage de la convocation : 23 janvier 2024

Délibération n° 5

Délibération n° 005/2024 – Demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2024 pour la rénovation des installations sanitaires et la sécurisation de la salle des sports Eugène Catalon

La salle des sports Eugène Catalon, située route du Col de la Luère, est un établissement recevant du public classé en 3^{ème} catégorie, de type X, pouvant accueillir 476 personnes.

D'une surface de 2 455 m², le bâtiment comprend :

- au rez-de-chaussée : une grande salle, un dojo, des locaux de rangement, des vestiaires, des sanitaires, des bureaux, une infirmerie, une cuisine, une buvette, un hall d'accueil et une chaufferie ;
- au premier étage : une salle de danse/gymnastique douce, des locaux de rangements, des vestiaires, des sanitaires et un bureau.

Construite en 1995, la salle des sports a fait l'objet d'un diagnostic des réseaux d'eau qui a mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements auxquels il convient de remédier. La mise en conformité des installations sanitaires nécessite d'intervenir notamment sur :

- l'arrivée d'eau générale et d'eau froide destinée à la production d'eau chaude sanitaire ;
- la production d'eau chaude sanitaire ;
- les réseaux avec, notamment, le remplacement de l'ensemble des tuyaux : eau froide, eau chaude sanitaire et retour eau chaude sanitaire ;
- les panneaux de douches.

Par ailleurs, face aux nombreux utilisateurs qui occupent et partagent les locaux, la commune est confrontée à une problématique d'accès au bâtiment. Le système à clés en place ne garantit plus un niveau de sécurité suffisant et adapté à cet équipement : perte de clés, intrusion de personnes non autorisées, accès non restreint aux créneaux attribués... La mise en place d'un système de contrôle d'accès, via des serrures électroniques pilotées à distance par un logiciel, va permettre de renforcer la sécurité de la salle des sports par un accès restreint aux seules personnes autorisées.

Le coût prévisionnel global de l'opération pour la rénovation des installations sanitaires et la sécurisation de la salle des sports Eugène Catalon s'élève à 131 317,00 € HT.

Cette opération étant éligible au dispositif de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Exercice 2024 – mis en place par l'État, il est proposé au conseil municipal de solliciter une aide financière à ce titre pour sa réalisation.

Le plan de financement serait ainsi le suivant :

Dépenses en € HT		Financement en €	
Honoraires et frais divers	5 700,00	Commune (autofinancement)	52 526,80
Travaux de plomberie	100 000,00		
Travaux contrôle d'accès	13 617,00	État – DETR 2024	78 790,20
Imprévus	12 000,00		
TOTAL	131 317,00	TOTAL	131 317,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la circulaire n° E-2023-18 du 31 octobre 2023 de Madame la Préfète du Rhône relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Exercice 2024,

CONSIDÉRANT le projet relatif à la rénovation des installations sanitaires et la sécurisation de la salle des sports Eugène Catalon,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de solliciter une aide financière auprès de l'État au titre de cette opération d'investissement,

OUI l'exposé,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'opération relative à la rénovation des installations sanitaires et la sécurisation de la salle des sports Eugène Catalon.

ARRÊTE ses modalités de financement, telles que mentionnées ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20240129-290124_0052024-DE
Reçu le 30/01/2024

DONNE DÉLÉGATION à Monsieur le Maire afin de solliciter une subvention de l'État, au titre de l'exercice 2024 de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour la réalisation de cette opération.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

